RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 40351
Numéro SIREN : 449 665 009
Nom ou dénomination : ABC L' IMMOBILIERE DE L'ARC

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 4515

ABC L'IMMOBILIERE DE L'ARC
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
34 Avenue de l'Arc de Triomphe
84100 ORANGE
RCS Avignon 449 665 009

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 1er avril 2023

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Jean-Marc BOURGUET,
Monsieur Laurent BOURGUET,

Détenant ensemble 800 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ABC L'IMMOBILIERE DE L'ARC désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABC L'IMMOBILIERE DE L'ARC et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,
- Acte de cession d'actions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Marc BOURGUET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Laurent BOURGUET
Né à Orange (84), le 1er octobre 1993
De nationalité Française
Demeurant 198 chemin vieux d'Orange, 84830 SERIGNAN DU COMTAT

JMB LB.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide que Monsieur Laurent BOURGUET ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée de 5 ans.

Monsieur Jean-Marc BOURGUET
Né à AVIGNON (84),
Le 1er Mars 1961
De nationalité Française
Demeurant Chemin de Roquecourbe Nord Quai Recourbe, 84100 UCHAUX.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Marc BOURGUET disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Marc BOURGUET aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide que Monsieur Jean-Marc BOURGUET ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à ORANGE
Le 1er avril 2023

Jean-Marc BOURGUET



Laurent BOURGUET

